



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 11/06/2024

Publication :
le 21/06/2024

SEANCE DU 17 JUIN 2024

Délibération n° D-2024-175

Convention de mise à disposition et d'occupation du domaine
public des distributeurs de boisson et en-cas - Avenant n°1

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Julia FALSE, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Direction de la Commande Publique et Logistique

Convention de mise à disposition et d'occupation du domaine public des distributeurs de boisson et en-cas - Avenant n°1

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort met à disposition de son personnel et de ses usagers un service de boisson et d'en-cas en « distribution automatique ».

Ne souhaitant pas assurer elle-même la gestion ni prendre en charge l'achat des appareils, la Ville de Niort a passé une convention de mise à disposition de distributeurs et d'occupation du domaine public avec la société MERLING jusqu'au 2 novembre 2024.

Pour satisfaire au même besoin, la Communauté d'Agglomération du Niortais a également mis en place une convention avec la société MERLING jusqu'au 1^{er} mars 2027. Dans un souci de rationalisation et de convergence des contrats, il convient d'aligner les échéances des deux conventions. L'harmonisation des échéances permettra aux deux collectivités de procéder, dans l'avenir au choix d'un prestataire commun avec une offre standardisée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 prolongeant jusqu'au 1^{er} mars 2027 la convention de mise à disposition de distributeurs et d'occupation du domaine public avec la société MERLING et autoriser sa signature.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Lydia ZANATTA

Jérôme BALOGÉ



VILLE DE NIORT

(DEUX SEVRES)

**Convention de mise à disposition et d'occupation du domaine public des distributeurs de
boisson et en-cas**

Convention notifiée le 1/11/2023

Avenant n° 1

Entre :

la Ville de Niort, représentée par le Maire en exercice, Monsieur Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal,

d'une part,

Et :

La société MERLING PROFESSIONNEL représentée par Martin MERLING en qualité de Directeur Général,

d'autre part,

Il est rappelé ce qui suit :

La Ville de Niort désirant mettre à disposition de son personnel et de ses usagers un service de boissons et d'en-cas, a choisi la formule « distribution automatique ». Ne souhaitant pas assurer elle-même la gestion ni prendre en charge l'achat des appareils, la Ville de Niort a proposé de passer une convention avec un professionnel de la distribution automatique pour assurer cette prestation de service et lui concède le soin exclusif d'installer et de gérer des appareils de distribution automatique dans les locaux de la Ville de Niort.

Par délibération en date du 21 septembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'occupation du domaine public concernant la mise à disposition, maintenance et réapprovisionnement de distributeurs automatiques de boissons et denrées à usage du public et à usage des agents de la collectivité.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT N°1

Dans un souci de rationalisation et de convergence des usages, il convient d'aligner les échéances des conventions signées par la Ville de Niort et l'agglomération du Niortais avec la société MERLING. Cette alignement des échéances des conventions permettra aux deux collectivités de procéder, dans l'avenir, au choix d'un prestataire commun avec une offre standardisée à l'échelle des deux collectivités.

Pour que cette convergence d'échéances soit effective, il convient, de procéder à un avenant de la convention Ville de Niort/Merling afin de la prolonger jusqu'au 1 mars 2027.

En dehors du prolongement du contrat jusqu'au 1 mars 2027, le présent avenant ne modifie aucunement les clauses de la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Niort et la société Merling.

ARTICLE 2 – AUTRES DISPOSITIONS

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 3 – FORCE EXECUTOIRE

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A La Rochelle	A Niort
<p>Le titulaire, L'Agence Immobilière MERLING PROFESSIONNEL 40 Avenue Paul Langevin - BP 30029 17162 PERIGNY CEDEX Tél : 05 45 71 49 47 SAS au capital de 11 000 000 € Siren 404 155 897 - APE 4799B</p>	<p>Le Pouvoir Adjudicateur, Pour le Maire de Niort Et par Délégation</p>